



# CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP) « Moniteur de Tir Sportif »



Le CQP « moniteur de tir sportif » est le premier niveau de professionnalisation dans une structure associative, privée ou territoriale. Le titulaire du CQP participe à l'enseignement et à la gestion de la sécurité.

## IL A POUR MISSIONS :

- Faire **découvrir** l'activité,
- **Susciter l'envie** de poursuivre en développant le plaisir et la réussite dans la pratique,
- **Transmettre** les premiers niveaux de technicité en adéquation avec le niveau du public visé,
- **Garantir** aux pratiquants et aux tiers une pratique en toute sécurité.

L'emploi du CQP correspond à un volume horaire de travail partiel, en face à face pédagogique, de 360 heures par an maximum.

## LA FORMATION

C'est une formation en alternance d'une durée de 150 heures en centre de formation, réparties sur quatre modules et intégrant une partie en formation à distance (FOAD) et 50 heures en situation professionnelle. Elle prépare aux 5 blocs de compétences :

Bloc 1 : Accueil et information  
Bloc 2 : Encadrement de séance  
Bloc 3 : Dynamique de l'activité

Bloc 4 : Intégration dans la structure  
Bloc 5 : Sécurité de la pratique

## EXIGENCES PREALABLES

Présenter les pièces demandées ou celles justifiant les dispenses de vérification des exigences préalables :

- ⇒ être âgé de 18 ans au minimum,
- ⇒ être titulaire de l'attestation à l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1) ou titre équivalent,
- ⇒ être en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du tir, datant de moins de trois mois,
- ⇒ être titulaire du carnet de tir,
- ⇒ avoir une expérience préalable d'encadrement bénévole de Tir Sportif, de 150 heures au cours de deux saisons sportives attestées par le président de club,
- ⇒ posséder un niveau départemental de pratique en tir réalisé au cours des 10 dernières années et lors de championnats officiels (ancienne SEC ou Gestion Sportive),
- ⇒ attester des compétences : organiser la sécurité de la pratique et transmettre les bases techniques du tir sportif. Le BF d'initiateur permet d'en attester. Pour les non-titulaires, une épreuve sera organisée le jour des tests de sélections.

## EQUIVALENCES

Les BFE1 ont par équivalence les blocs de compétences 2, 4 et 5.

## TESTS DE SELECTIONS ET POSITIONNEMENT

Des épreuves de sélection et une session de positionnement seront organisées avant le début de la formation pour vérifier le niveau des candidats et étudier les possibilités d'adaptation ou d'allègement du cursus de formation. La priorité sera donnée aux candidats ayant un réel projet professionnel.

## CALENDRIER-PREVISIONNEL DE LA FORMATION

Inscription avant le	Epreuves de sélection	Phase de positionnement	Module 1	Module 2 Sauf BFE1	Module 3	Module 4 Sauf BFE1	Certification	Effectif
28/07/16	13/09/16	14/09/16	Du 14/11/16 au 18/11/16	Du 16/01/17 au 20/01/17	Du 13/03/17 au 17/03/17	Du 15/05/17 au 19/05/17	13et14/06/17	2 à 15

## COÛT DE LA FORMATION

Les coûts pédagogiques seront calculés sur la durée totale de la formation (centre et alternance) après positionnement. Le coût horaire sera de 9€15 (OPCA), 7€00 (financement personnel) ou 5€00 (demandeur d'emploi et SHN).  
Nota : les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge des stagiaires.

## S'INFORMER, S'INSCRIRE :

Le dossier d'inscription et le règlement sont à télécharger sur le site fédéral.

### Contacts :

Directrice département formation professionnelle FFtir  
Coordonnatrice et responsable pédagogique FFtir  
Responsable administrative FFtir  
Suivi et aide au financement Creps Bordeaux

Martine Philip [mphilip@fftir.org](mailto:mphilip@fftir.org) – 06.30.02.55.53  
Sarah Robert [srobert@fftir.org](mailto:srobert@fftir.org) - 06.25.42.57.33  
Annick Collignon [acollignon@fftir.org](mailto:acollignon@fftir.org) – 01.58.05.45.18  
Kina Orignac [kina.orignac@creps-bordeaux.sports.gouv.fr](mailto:kina.orignac@creps-bordeaux.sports.gouv.fr)-0556844591



DOSSIER D'INSCRIPTION 2016-2017  
AU CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE  
« Moniteur de Tir sportif »



Le CQP permet de **travailler à temps partiel (360 heures maximum de face à face pédagogique par an) contre rémunération** au sein d'une structure proposant l'activité Tir sportif.

La formation est réservée aux licencié(e)s FFTir.

La durée de la formation en alternance s'élève à 200 heures (hors allègements possibles) dont 50 heures en situation professionnelle (club, comité, ligue) sur la saison sportive 2016-2017.

Les frais d'inscription sont fixés à 20 €, payables à l'inscription. Ces frais sont conservés en cas de désistement.

**Le coût global des frais pédagogiques de la formation y compris avec l'alternance**, pour les candidats suivant le cursus dans son ensemble est fixé à :

- **1 600 €** pour les personnes prises en charge par les OPCA,
- **1 225 €** pour les financements individuels,
- **875 €** pour les demandeurs d'emploi et sportifs de haut niveau.

Le stage de positionnement permettra d'établir le Plan individualisé de formation (PIF). Dans ce cadre, des allègements de formation peuvent être envisagés, ce qui entraînera une diminution du coût.

Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement sont à la charge des stagiaires.

#### **AIDES AU FINANCEMENT DE LA FORMATION**

Selon la situation du stagiaire avant l'entrée en formation (inscrit ou non comme demandeur d'emploi, en situation de DIF...), la prise en charge des frais pédagogiques, ainsi que les autres frais peuvent être pris en charge par des organismes financeurs :

- OPCA (AGEFOS PME pour la branche sport, FONGECIF...),
- collectivités territoriales (se renseigner auprès de sa commune, son département, sa région),
- l'aide directe de son club ou de sa ligue selon leurs propres modalités d'aides.

**Le coût de la formation restant à la charge du stagiaire peut être considérablement diminué.**

Il est conseillé de faire les démarches nécessaires auprès des organismes financeurs plus de trois mois avant le début des formations, sinon les dossiers ne sont pas recevables.

**À l'entrée en formation**, le candidat au CQP « Moniteur de Tir sportif » doit répondre aux exigences :

- avoir dix-huit ans au jour de l'inscription,
- être titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS...),
- présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du Tir sportif de moins de trois mois,
- être titulaire du Carnet de tir en cours de validité,
- avoir une expérience préalable d'encadrement bénévole de Tir sportif, de 150 heures au cours de deux saisons sportives attestées par le président de club,
- posséder un niveau départemental de pratique en tir réalisé au cours des dix dernières années et lors de championnats officiels (ancienne SEC ou Gestion sportive). Le niveau de pratique correspond à la réalisation d'un score minimal au regard du tableau établi par la FFTir.

	JF ou D1	JG ou S1	D2	S2	S3
Carabine 10 m	340/ <b>352,00</b>	530/ <b>553,00</b>	330/ <b>340,00</b>	520/ <b>540,00</b>	510/ <b>525,00</b>
Carabine 60 BC 50 m	540/ <b>565,00</b>	555/ <b>580,00</b>	530/ <b>555,00</b>	545/ <b>570,00</b>	535/ <b>560,00</b>
Carabine 50 m 3 positions	510	1060	500	510	500
Pistolet 10 m	330	525	320	515	505
Pistolet 25 m (ou PC 25 m)	500	525	490	515	505
Pistolet 50 m		485		475	465
Pistolet vitesse 25 m		515		505	
Cible mobile 10 m	270	450		440	
Skeet et Fosse olympique	50/100	60/100		55/100	
Double trap	40/100	50/100		45/100	
Disciplines hors ISSF	Réaliser les points de qualification au championnat de France				

*Nota : le niveau de pratique est justifié par la production d'une attestation éditée par le président du comité départemental ou par le Responsable formation de ligue (RFL).*

- attester des compétences décrites ci-dessous :
  - organiser la sécurité de la pratique,
  - transmettre les bases techniques du Tir sportif.

Le Brevet fédéral d'initiateur de club permet d'attester de ces compétences.

La vérification de ces compétences se fait par une mise en situation et un entretien, au sein du centre de formation.

La mise en situation correspond au passage d'un test technique, niveau cible de couleur jaune défini par la Fédération Française de Tir, à partir d'une démonstration de gestes techniques et d'un questionnaire portant sur les aspects de la sécurité et de la technique de la pratique.

Elle sera suivie d'un entretien de 15 minutes.

**L'organisme de formation vérifie et atteste des exigences préalables d'entrée en formation.**

**ATTENTION :**

**Le candidat doit renvoyer son dossier d'inscription accompagné de toutes les pièces justificatives correspondantes à ces exigences préalables.**

### **FORMATION EN ALTERNANCE**

Le stagiaire doit remplir, à l'entrée en formation, les conditions suivantes :

- avoir une structure d'accueil support de l'alternance,
- avoir un tuteur pour assurer son suivi au sein de la structure d'accueil et la relation avec la fédération, centre de la formation.

**Le tuteur doit justifier d'une expérience de deux ans dans une qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé.**

### **CALENDRIER CQP 2016 – 2017**

Modules	Dates prévisionnelles	Lieux
Clôture des inscriptions	28 juillet 2016	Secrétariat formation FFTIR
Sélection et positionnement des stagiaires	13 et 14 septembre 2016	CREPS Talence
Module 1 pour tous les stagiaires	Du 14 au 18 novembre 2016	CREPS Talence
Module 2 pour les stagiaires <b>n'ayant pas</b> le BFE1	Du 16 au 20 janvier 2017	CREPS Talence
Module 3 pour tous les stagiaires	Du 13 au 17 mars 2017	CREPS Talence
Module 4 pour les stagiaires <b>n'ayant pas</b> le BFE1	Du 15 au 19 mai 2017	CREPS Talence
Certifications	13 et 14 juin 2017	CREPS Talence

**Les dossiers d'inscription sont à retourner, au plus tard le 28 juillet 2016, à l'adresse suivante :**

Fédération Française de Tir, Annick Collignon, 38 rue Brunel – 75017 Paris

[acollignon@fftir.org](mailto:acollignon@fftir.org) – 01.58.05.45.18



### 3- Situation Professionnelle

Vous êtes demandeur(resse) d'emploi      oui       non

Inscrit(e) au pôle emploi      oui       non

Bénéficiaire du RSA      oui       non

Bénéficiaire de l'ARE      oui       non

(Allocation de retour à l'emploi)

Date de fin de droits : .....

Vous êtes salarié(e)      oui       non

Profession : .....

Type de contrat : .....

Date de début : ..... Date de fin : .....

Nom, raison sociale et adresse de l'employeur

.....  
.....  
.....

☞ *Vous devez avoir l'accord de votre employeur pour suivre la formation*

☞ *Joindre une attestation d'autorisation avec signature et cachet de l'employeur*

Vous êtes étudiant(e)      oui      non      

☞ *Joindre une photocopie de la carte d'étudiant*

Vous êtes dans une autre situation      oui       non

Travailleur indépendant       Congés parental       Autre

Si autre, précisez .....

Avez-vous un projet professionnel avec le CQP       oui       non

Si oui, précisez lequel

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### 4- Financement de la formation

Vous effectuez la formation dans le cadre

- d'un CIF (congé individuel de formation)      oui       non

- d'un contrat de professionnalisation      oui       non

- vous bénéficiez d'une aide du conseil régional      oui       non

- vous êtes pris(e) en charge par un club      oui       non

Si oui,      tout       en partie

- vous prenez en charge votre formation      oui       non

Autre : .....

À titre individuel :

☞ *Joindre la photocopie des dossiers ou des attestations de prise en charge : FONGECIF, OPCA (Agefos-pme - FONGECIF), conseil régional, clubs, comités départementaux, ligues*

☞ **Date limite d'inscription : 28 juillet 2016**

**Tarifs de la formation** : (formation, tutorat et certification)

- **frais d'inscription : 20 € (non remboursables)**
  
- **coût de la formation** :
  - avec prise en charge par un OPCA : **1 600 €**
  - sans prise en charge par un OPCA : **1 225 €**
  - demandeur d'emploi et sportif de haut niveau : **875 €**

**Restauration possible sur place** : repas à l'unité : 8 € 20, tarif 2016 susceptible de modifications en 2014 – Carte bleue acceptée.

**Hébergement** : aucune possibilité au CREPS de Bordeaux, hôtel à proximité (Villenave d'Ornon) : Formule 1, Star hôtel, B&B...

Les frais pédagogiques seront perçus sur facturation de la fédération. En fonction des possibilités des candidats le règlement pourra se faire en une ou plusieurs fois.

Je vous adresse, en règlement des frais administratifs et de traitement des dossiers, un chèque de **20 €**, libellé à l'ordre de la **Fédération Française de Tir**.

Je, soussigné(e), .....  
déclare sur l'honneur que :

1. j'ai pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation,
2. les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables.

*La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (313-1,313-3,433-19,441-1 et 441-7 du code pénal).*

Fait à .....

Le .....

Signature du candidat

**Pour valoir ce que de droit**



## RÉCAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

- Chèque inscription
- Dossier d'inscription signé
- Carte d'identité recto verso
- Certificat médical de moins de 3 mois
- Attestation PSC1
- Carnet de tir en cours de validité
- Attestation d'encadrement bénévole de 150 h signée par le président de club
- Attestation score signé par le RFL ou le Président du comité départemental

Pièces à joindre si vous êtes titulaire des diplômes correspondants :

- Photocopie diplôme Brevet fédéral d'entraîneur 1<sup>er</sup> degré
- Photocopie diplôme Brevet fédéral initiateur de club